



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 41
• suppléés : 4
• représentés : 5
Votants : 46

Date de la convocation :
25 Mai 2018

Secrétaire de séance :
Marie Christine MAILLART

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 Juin à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 JUIN 2018, s'est réuni à ESCLAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, PETIT, LEFEBVRE et NANSOT, Messieurs AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur HENNEBERT de Monsieur JUBERT, Monsieur LAMOTTE de Madame HALL, Monsieur BOULANGER de Madame HALL, Madame MAILLART de Madame BLONDEL

● Absents excusés :

Mesdames MARCEL, HALL (représentée par M. LAMOTTE), ROUX (représentée par M. BOULANGER), BLONDEL (représentée par Mme MAILLART), Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, DURAND (représenté par Mme BLIN), DOUCHET (suppléé par M. BLONDELOT), SUIN, HEBERT, CARON, LECLABART (suppléé par Mme SAINQUENTIN), DUTILLEUX, JUBERT (représenté par M. HENNEBERT), PICARD, REMY, DALRUE (suppléé par M. LAMBERT) et DRAGONNE (suppléé par M. MIANNE)

● Absents non excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs BINET, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, VERMEIL, BERTRAND Jacques, HEYMAN, GAUMONT, BIECKENS, et CLEMENT

OBJET : CONSEIL SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN – REPRESENTANTS CCALN

Rapport de Monsieur BOULANGER, Président de la CCALN,

Vu l'adhésion de la CCALN au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois

Vu la notification de la délibération du comité syndical n° 2018/03 relative à la « Modification des statuts du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois dans le cadre de la transformation en pôle métropolitain », qui annule et remplace la délibération n° 2017 / 33 en date du 19 janvier 2018

Conformément à l'article L 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui requiert en cas d'espèce, une approbation de cette modification statutaire à la majorité qualifiée des EPCI membres du Syndicat mixte, représentant plus d'un quart de la population totale dans un délai de 3 mois,

Vu la délibération de la CCALN en date du 2 mai 2018, portant transformation du Syndicat Mixte du Pays du Grand en Pôle Métropolitain,

Compte tenu de la composition du Comité Syndicat et de la représentativité de Communautés de communes,

Pour rappel, ont été désignés au Syndicat Mixte du Grand Amiénois :

Membres titulaires : Monsieur Pierre BOULANGER, Madame Marie-Hélène MARCEL, Madame Marie-Christine MAILLART

Membres suppléants : Monsieur Hubert CAPELLE, Monsieur Alain SURHOMME, Monsieur Youssef AMARA

Après avoir procédé à l'appel aux candidats, le Conseil communautaire désigne les membres représentant la CCALN au Comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois :

- Désigne 4 membres titulaires au Comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois : Pierre BOULANGER, Marie-Hélène MARCEL, Marie Christine MAILLART et Youssef AMARA
- Désigne 4 membres suppléants au Comité syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois : Hubert CAPELLE, Alain SURHOMME, Patrick GORET et Isabelle WU
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 28 Juin 2018 A MOREUIL
Le Président,

Pierre BOULANGER



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER
SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER
04 JUL. 2018

ARRIVÉE

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Délibération : Compétence Eau et Assainissement / Etudes de faisabilité assainissement - conventions	2018.28-06-01	/
Délibération : convention tripartite CC2SO CCALN association sucres d'orge	2018.28-06-02	/
Délibération : aménagement du temps de travail - services techniques	2018.28-06-03	/
Délibération : aménagement du temps de travail - services techniques	2018.28-06-03	
Délibération : modalités d'ouverture du compte épargne temps	2018.28-06-04	/
Délibération : Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires	2018.28-06-05	/
Délibération : Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés	2018.28-06-06	/
Délibération : Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	2018.28-06-07	/
Délibération : Délibération portant sur l'organisation de la journée de solidarité	2018.28-06-08	/
Délibération : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme - Projet Somme 100% FTTH - Adoption du programme et du règlement financier	2018.28-06-09	/
Délibération : RGPD - Conventionnement avec l'ADICO	2018.28-06-10	/
Délibération : Convention de mise à disposition avec la commune de Cottenchy	2018.28-06-11	/
Délibération : Conseil syndical du pôle métropolitain - représentants CCALN	2018.28-06-12	/

Fait à Moreuil, le 3 Juillet 2018.



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.